



Contrat de bail suivi de résiliation pour degats et travaux

Par **moutse**, le 10/10/2009 à 12:57

Bonjour,

bail signé le 1 novembre 2008 pour un hlm opac ;à la suite de degats des eaux clefs rendues le lendemain sans constat d huissiers;après beaucoup de telephone de déplacements , les travaux ne sont pas effectués; suis hebergée et le temps presse;mon contrat de bail court toujours mais je fais confiance ; suis obligée de me loger chez un propriétaire ; j apprends alors que mon bail court toujours et que jusqu au moins de juin 2009 je dois payer 8 mois de loyers ;une demande d exoneration est faite par lagence des nereides auprès de la direction de l opac au mois de mai 2009 ; en septembre , n ayant toujours pas de nouvelles je demande en urgence à la direction un rendez vous en urgence ; à ce jour le 10 octobre 2009 , je n ai toujours pas de réponse ; je devrais tout de meme leur payer 3200 euros de loyer pour un appartement que je n ai jamais pu habiter ;c est pour moi l épée de Damoclès qui est au dessus de ma tête ; quel recours je peux avoir ? comment me sortir d une telle situation ? merci de m aider ;